



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conférence publique de la Chambre des salariés

Réhabiliter l'état social pour sortir (enfin !) de la crise

La Chambre des salariés organise le 21 mars 2013 une conférence publique intitulée : « Réhabiliter l'état social pour sortir (enfin !) de la crise » dont l'invité est Christophe Ramaux, économiste et maître de conférences à l'Université Paris I (Panthéon- Sorbonne), membre du collectif d'animation des économistes atterrés et du conseil scientifique d'Attac.

La grande crise que nous connaissons depuis 2008 marque la faillite du néolibéralisme. Mais par quoi le remplacer ? Il ne semble pas y avoir d'alternative cohérente à lui opposer.

Cependant d'après Christophe Ramaux cette alternative existe pourtant, elle est déjà là sous nos yeux et nos vies quotidiennes : **c'est l'état social** dont le fondement politique est la démocratie.

L'état social est porteur d'une véritable révolution, avec ses quatre piliers que sont la protection sociale, la régulation des rapports de travail et de production (droit du travail, négociation collective...), les services publics et les politiques économiques (budgétaire, monétaire, des revenus...) de soutien à l'activité. Étonnamment, il n'a pas été théorisé. Sa véritable portée et les potentialités n'ont pas été saisies.

- Comment penser l'état social ?
- Pourquoi y a-t-il lieu de réhabiliter la dépense publique et la légitimité même de la dette publique ?
- Comment envisager un nouvel âge écologique pour l'état social ?
- Comment penser l'état social face à la mondialisation et la construction néolibérale de l'Europe ?

Autant de défis que l'auteur se propose de relever lors de son intervention au Luxembourg.

La conférence aura lieu le jeudi, 21 mars à 18h30 à Hôtel Parc Belle Vue, 5 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

L'entrée est libre.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet « www.csl.lu, rubrique Actualité/Événements », ou si vous désirez vous inscrire à cette manifestation, envoyez un courriel électronique à l'adresse: csl@csl.lu avant le 19 mars 2013.

Luxembourg, le 13 mars 2013

communiqué N°3

